

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le : 09/03/2026

TRANSMIS le : 10/03/2026

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

**L'an deux mille vingt six  
Le jeudi 5 mars à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. JOULOU en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

**Etaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BELAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, Gérard DRÉVILLE, VIRLOGEUX Christophe

Absents : Mme LE BEC Fanny, Mr DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne  
Mr BAILLY Maxime donne pouvoir à Mme DELGADO Chantal  
Mr MOURET Stéphane donne pouvoir à Mr DREVILLE Gérard  
Mme BERSON-GEANT Marion donne pouvoir à Mr BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire : Mme GRU Fabienne

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

**OBJET :**

**Tarif des membres du jury pour  
un examen de l'école  
municipale de danse**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école municipale de danse organise un examen de danse classique le samedi 7 mars 2026 à l'espace culturel La Tuilerie de SAINT-WITZ et qu'il est nécessaire de trouver des membres du jury extérieurs à l'école de danse.

Il convient de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire versée par la commune aux 2 membres du jury de l'examen qui ont été choisis.

Un forfait de 250 € par personne est proposé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

1) **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire à 250 € pour l'examen du samedi 7 mars 2026 par personne désignée membres du jury pour l'examen de danse classique de l'école municipale de danse.

2) Délibération transmise à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 6 mars 2026

Le Maire  
Frédéric MOIZARD

